

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020**Rapporteur : Monsieur Ludovic Loquet, Président**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par la production d'une fiche de calcul du résultat et du compte de gestion certifiés par le comptable conformément aux dispositions de l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ou, s'il n'a pu être établi, d'une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget. Ces résultats sont validés par le trésorier.

Le budget du SyMPaC est un budget de flux (émission des titres et des mandats).

Le résultat de l'exercice est déterminé par la différence entre les titres émis (les recettes) et les mandats émis (les dépenses). Le résultat de l'exercice s'ajoute au résultat de clôture de l'année précédente pour constituer le résultat de clôture de l'année.

L'ensemble de ces éléments, résultats de l'exercice 2020, résultats de clôture 2020 et besoin ou excédent de financement, est présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Reprise anticipée des résultats 2020	Prévision d'affectation en réserve Recette au 1068	0,00 €
	Report en investissement Recette au 001	283 909,79 €
	Report en fonctionnement Recette au 002	200 151,88 €

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020 ;
- d'affecter ces résultats au budget primitif 2021.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 2 avril 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 2 avril 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 7 avril 2021

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 12/04/2021
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE**Le Président,****Ludovic LOQUET**



COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2021

Le trente et un mars de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND, Julien CORDENOS, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY, Thierry GUILBERT (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Clotilde BEAUFILS